

## Compte-Rendu de la Réunion Commission Arbitrage et Classement du 15 septembre 2025

Présents : Philippe MORIN, Thomas LEPLAT, Valentin DARNAUD

Présents invités : Véronique MORIN (CED)

Absent excusé : Nathalie CHARDON

### 1. BNC TENNIS OPEN (4 au 10 janvier 2026)

- Valentin accepte d'assurer la responsabilité des Juges de Ligne. Il pourra probablement gérer le recrutement et l'entraînement, mais sa présence pendant le Challenger reste incertaine (contraintes professionnelles)
- La communication pour le recrutement passera par Thomas (agence Demi-Lune)
- Le contrat des Juges de Ligne doit être remis en place

### 2. INFORMATION FEDERALE

Mise en application stricte et automatique par la FFT des articles 15 et 17 des Règlements sportifs 2026 :

- Art. 15 : contrôle d'honorabilité & licence

En résumé : tout officiel ne répondant pas au contrôle d'honorabilité perdra de fait sa qualification. Il en va de même **pour tout officiel n'étant plus licencié**.

- Art. 17 : inactivité totale

[...] En complément des activités minimales requises fixées en fonction du niveau de qualification par la commission fédérale d'arbitrage selon les différentes qualifications, un **processus automatique** inactive les qualifications selon les critères suivants :

- **niveau 1 : mise en sommeil dès 5 ans d'inactivité**
- **niveau 2 : mise en sommeil dès 3 ans d'inactivité**
- **niveau 3 : mise en sommeil dès 2 ans d'inactivité**

Un email informatif sera envoyé par la FFT ces prochains jours à l'ensemble des Officiels de la Compétition afin de communiquer sur ces nouveautés de la saison 2026.

### 3. DISPOSITIF DU GOUVERNEMENT DES CONGES SPORTIFS

La commission travaille actuellement à identifier les personnes qui pourraient figurer sur la liste transmise au gouvernement.

Rappel des principes de ce dispositif :

- **Reprise du dispositif**

*Le système de congés exceptionnels pour sportifs, suspendu depuis juin 2024, reprend avec des règles plus strictes en partenariat avec le CTOS.*

**LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS**

BP 841 – 98 845 NOUMÉA CEDEX

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél : (+687) 28 46 29 – Fax : (+687) 28 01 65

E-mail : [ligue.nouvelle-caledonie@fft.fr](mailto:ligue.nouvelle-caledonie@fft.fr) – <http://ligue.fft.fr/nouvelle-caledonie/>

- **Principe général**

Le dispositif offre une compensation financière aux sportifs, entraîneurs, officiels techniques et bénévoles sélectionnés pour des compétitions officielles, en cas de perte de rémunération. **Changement majeur** : l'indemnisation ne couvre plus que la période effective de compétition (plus les jours de voyage ou de préparation).

- **Bénéficiaires et quotas annuels**

- **18 jours** : sportifs et officiels techniques de la liste d'excellence "performance", entraîneurs bénévoles des ligues/fédérations
- **10 jours** : entraîneurs bénévoles de clubs qualifiés en coupe/championnat de France ou d'Océanie
- **6 jours** : bénévoles des associations sportives (organisateur, officiels, encadrants, dirigeants)

- **Conditions d'éligibilité**

- Sélection formelle obligatoire avec procès-verbal
- Demande d'attestation 30 jours minimum avant la compétition
- Qualifications officielles requises pour les encadrants
- Pas de cumul de statuts possible
- Exclusion des cadres d'État et étudiants

- **Compétitions éligibles**

Uniquement les compétitions officielles : championnats du monde, olympiques, de France, territoriaux majeurs. Exclusion des compétitions amicales, tournois promotionnels et stages.

- **Évolutions administratives**

- Suppression des quotas par sport pour les listes d'excellence
- Circuit simplifié : listes envoyées directement à la DJSNC
- Gestion flexible avec modifications possibles

Le versement de la compensation reste conditionné à la fourniture de justificatifs de perte de rémunération et d'un certificat de participation.

#### 4. FORMATIONS

➤ **JAP1 :**

E-learning en cours

Séance de révision en présentiel le **14 octobre 2025**

Examen en présentiel le **18 octobre 2025**

**20** personnes inscrites

➤ **JAP2 :**

Séances en présentiel le **25 septembre 2025, les 9, 16, 23 octobre 2025**

Examen en présentiel le **1<sup>er</sup> novembre 2025**

**4** personnes inscrites

➤ **A1** : sera mise en place prochainement

## 5. DEMANDE DE DEROGATION JAP

Selon le Guide de la Compétition Padel 2026, **le JAP** ne peut pas être ni coach, **ni joueur**, lors des tournois ou championnats de Padel, par paires ou par équipes, qu'il **juge arbitre**, et ce quelle que soit la catégorie de l'épreuve

Une **dérogation** a été demandée à la fédé par la Ligue pour que le JAP puisse participer à son tournoi en tant que joueur. Pas de réponse à ce jour, une relance va être faite.

A ce jour, la Ligue l'autorise, mais toujours sous sa supervision.

## 6. RECLASSEMENTS

Il n'y aura pas de reclassement des meilleurs joueurs en Calédonie.  
On se reposera la question en juillet/aout 2026

## 7. HOMOLOGATIONS

Le calendrier est sorti, non sans mal avec certains clubs

## 8. DEMANDE DE MUTATION DE LICENCES

Dans le cadre d'une demande de mutation en cours d'année pour un joueur ne relevant pas de règles particulières suivant le règlement fédéral, ce dernier peut en faire la demande en transmettant les informations suivantes :

- Nom et prénom :
- Numéro de licence actuel :
- Date de naissance :
- N° de club quitté :
- N° de club d'accueil :

Cette demande doit être transmise par le club d'accueil avec signature du licencié

Prochaine réunion : 22/10/2025

Véronique MORIN  
Secrétaire de séance

Philippe MORIN  
Président de la Commission